

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

1365 - Parfum et alcool

question

Quelle est la disposition relative à l'utilisation du parfum contenant de la cologne ou de l'alcool ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous devons distinguer les parfums contenant de la cologne ou de l'alcool en disant que: si la quantité d'alcool est peu, il n'y a aucun mal. On peut l'utiliser sans avoir aucune crainte. Par exemple, si le taux d'alcool est de 5% ou moins, ceci n'a pas d'effets. Mais, si le taux est élevé, il peut y avoir des effets. Il est recommandé de ne pas l'utiliser sans motif, comme par exemple, pansement des plaies et autres.

Il ne faut pas l'utiliser s'il n'y a pas un besoin majeur pour son utilisation. On ne dit pas qu'il est prohibé, pour la simple raison que c'est une grande quantité qui donne l'ivresse. Sans doute, tout ce qui donne l'ivresse est interdit à boire par les textes et par le consensus des ulémas.

Mais est-il autorisé f'en faire un autre usage?

Ceci est l'objet de réflexions, mais il faut prendre des précautions pour ne pas l'utiliser. J'ai dit que ceci fait l'objet de réflexions, parcequ'Allah le Très Haut a dit : **Ôles croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu' une abomination, œuvre du Diable. Écartez- vous en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l' inimitié et la haine, et vous détourner d' invoquer Allah et de la Salâ. Allez- vous donc y mettre fin?** (Coran,5 :90-91). Si nous prenons le sens général de **Écartez-**

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

vous en , nous disons que l'alcool doit être évité à tout moment, soit pour le boire, soit pour l'utiliser comme crème ou autres choses.

Si nous regardons la raison : **Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la Salâ. Allez-vous donc y mettre fin?** (Coran, 5 : 91) , nous disons que l'interdiction porte sur la consommation parce qu'une simple crème, ou autre chose, ne conduit pas à l'ivresse.

En conclusion, nous dirons que: si le taux de l'alcool est peu, il n'y a pas de doute ou de crainte. Par contre, si le taux est élevé, on l'évite sauf en cas de besoin, comme par exemple le besoin de panser une plaie et tout ce qui est semblable.